

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 23 ;
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. BAYAS-LAFITE et Co.,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Mars 1879.

Le pays a nommé des députés pour gérer ses affaires, pour traiter de ses intérêts ; or, la Chambre passe son temps en des discussions politiques aussi passionnées qu'inutiles aux intérêts des électeurs. Il y a des gens qui s'en étonnent, ils ont tort ; les républicains ne savent et ne peuvent guère faire autre chose. D'abord, ils ne savent pas. Est-ce que le ministre du commerce et de l'agriculture, par exemple, sait le premier mot de son nouveau métier ? M. Lepère connaît-il le remède à apporter aux souffrances de la marine marchande, lui qui n'a jamais navigué que sur l'Yonne ? Connaît-il les besoins de l'agriculture, cet avocat qui a délaissé son cabinet pour aller aux réunions publiques ?

Alphonse Karr raconte qu'en 1848 un avocat de ses amis, ayant été nommé ministre de l'agriculture, il alla le trouver et lui dit :

« Toi, ministre de l'agriculture ! Tu ne sais pas seulement distinguer, en plein champ, l'orge du seigle, un chou d'un navet ! Le ministre se récria. — « Je te mets au défi ! insista le célèbre jardinier littérateur, je le parie ce que tu voudras ; prends ton chapeau et partons. » Mis au pied du mur, le ministre de l'agriculture avoua son ignorance.

M. Lepère a-t-il plus de connaissances pratiques que son prédécesseur ?

Non-seulement les républicains ne savent pas, mais ils ne peuvent pas. . . .

Les conservateurs ne jettent cependant point de barres dans les roues du char républicain, et si ce pauvre véhicule n'avance pas, la faute en est uniquement à ses conducteurs.

Pendant ce temps, les affaires du pays souffrent sur tous les points ; l'industrie, le commerce, la marine, l'agriculture s'adressent au gouvernement et lui réclament l'ère de prospérité tant promise. La République française s'émeut de ces plaintes et adjure le gouvernement de donner à la France le repos, la stabilité, une politique régulière et suivie.

« Les républicains, écrit-elle, n'ont pas conquis la nation par des promesses inconsidérées ; ils sont capables de tenir leurs promesses, mais ils doivent les tenir. Ils ont besoin eux aussi de la confiance nationale. »

Cette confiance, ils sont en train de la perdre, précisément parce qu'ils ont fait des promesses inconsidérées ; parce qu'ils sont incapables de les tenir. En veut-on une preuve ? En voici une des plus concluantes.

Une grève a éclaté à Cornimont, dans les Vosges, et 1,500 ouvriers se sont mis en grève ; un de leurs camarades voulait travailler, ils l'ont jeté à l'eau et les gendarmes l'ont repêché non sans peine. Les autorités arrivent ; un délégué s'adresse au préfet et lui tient le discours suivant :

« D'où vient donc, monsieur le préfet, que maintenant on nous diminue si fort notre salaire ? Depuis deux ans, on nous berce de belles espérances. A l'occasion des élections pour la Chambre des députés, on nous dit : Il vous faut voter pour Jules Méline, c'est un vrai républicain, il fera bien vos affaires. Et nous votons comme un seul homme pour Jules Méline. Plus tard, la crise

commence à se faire sentir. On nous dit : C'est le ministère qui ne vaut rien. Le 13 décembre arrive, on nous promet la prospérité ; toujours aussi mal la crise continue. On nous diminue alors de 5 pour 100 ; quelque temps après, encore de 5 pour 100. A nos réclamations, on répond : Nous n'avons pas encore la bonne République, le Maréchal paralyse la confiance. Il tombe, on nous commande d'illuminer, nous illuminons.

« On fait ici des élections municipales : nous votons pour la liste qui nous est donnée. Enfin, maintenant, nous avons des Chambres républicaines, un ministère républicain, un Président républicain, et c'est alors qu'on nous applique encore une nouvelle réduction de 10 pour 100, autrement dit la « dime » dont on nous avait tant menacés, si nous avions le malheur de voter pour des réactionnaires.

« Voilà, monsieur le préfet, où nous en sommes arrivés pour le moment. Dites-moi maintenant quel gouvernement nous devons attendre pour que les affaires marchent bien ? »

Incapable de réfuter un discours si logique, le préfet a disparu sans demander son reste.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier vendredi. — M. Anisson-Duperron demande à interpellé M. Léon Say sur les raisons qui ont empêché M. le ministre de faire connaître son opinion, en temps utile, sur la conversion de la rente 5 0/0.

M. Léon Say demande la discussion immédiate.

M. Anisson-Duperron déclare que si le gouvernement était le seul juge de la question d'opportunité de la conversion, il n'en est pas moins vrai que M. Léon Say a déjà été invité à donner à la Chambre son avis sur la question. Il fait remarquer que, lors de l'élection de la commission du budget, on avait pu croire que la commission était disposée à proposer la conversion.

C'était alors que M. Léon Say eût dû faire connaître son avis. Il ne l'a fait qu'hier, et cette déclaration tardive a eu pour résultat de produire une hausse considérable dans les cours du 5 0/0. D'où désordre dans le marché et ruines énormes. Cela est très-dangereux pour la situation économique du pays.

M. Léon Say, répondant à l'interpellation de M. Anisson-Duperron, rejette sur la commission du budget, qui a soulevé la question de la conversion, la responsabilité de l'émotion publique.

M. Janvier de la Motte dit que les opinions de la commission du budget étaient connues depuis cinq jours quand M. le ministre a fait sa déclaration ; il s'était déjà produit une baisse de 4 ou 5 francs. En pareille circonstance, M. Humain avait déclaré ne vouloir faire la conversion qu'après avoir prévenu le pays. C'est un exemple qu'on peut offrir à M. le ministre des finances.

LES AFFAIRES ET LA POLITIQUE.

Les affaires sont en souffrance, et comme elles sont généralement républicaines, elles s'en étonnent et ne savent à qui s'en prendre.

Mercredi, une nombreuse députation des

industriels de la Normandie, de la Somme, du Nord, des Vosges, de l'Aisne, du Pas-de-Calais, de Paris, etc., se pressait dans les salons de M. le président du conseil, ayant à sa tête M. le sénateur Claude, des Vosges, et MM. Jametel et Blin de Bourdon, députés de la Somme. M. le président du conseil, respectueusement, mais vivement interpellé sur la situation, a paru d'abord assez embarrassé. On a beau être grand numismate, linguiste hors ligne, apprenti diplomate très-réussi et premier ministre, on a quelque peine à justifier la République des incidents dont elle est pour le moins l'occasion et qui s'en viennent coup sur coup troubler le peu d'affaires qu'il pourrait y avoir.

Mais les hommes d'esprit ne sont pas longtemps dans l'embarras, et M. Waddington a pris la parole.

Au sujet de l'amnistie, dont l'assistance paraissait préoccupée, le ministre a dit que le gouvernement s'en tiendrait au projet de loi voté par la Chambre et qu'il n'irait pas plus loin : « C'est notre dernier mot, » a-t-il ajouté.

Quant au procès contre le 16 mai, qui semblait inquiéter aussi l'assistance, M. Waddington a promis de s'y opposer, avec tous ses collègues ; « la question sera vidée la semaine prochaine. » Et si le ministère s'oppose en vain et tombe, le procès du 16 mai étant dans les fatalités de la situation, c'est à savoir dans l'état des dispositions des gauches. M. Waddington s'est bien gardé de se faire cette objection ; mais, assurément, parmi ses auditeurs, plus d'un se l'est faite pour lui.

Après cette double promesse, M. le premier ministre s'est jeté à corps perdu dans l'économie politique, qui est son fort aussi comme tant d'autres facultés, et il a annoncé un prochain retour au régime des droits protecteurs, n'en exceptant que les produits agricoles, notamment le blé. « Ce serait renchérir l'alimentation publique. » Il n'y aura donc pas de renchérissement pour les autres produits sous l'action des droits protecteurs ?

Le speech du chef du Foreign-Office de France s'est terminé par quelques mots malheureux sur la marine marchande et par une apologie de M. de Freycinet qui va donner un si grand essor aux industries métallurgiques et autres.

L'on ne dit pas que les affaires du nord, de l'est et du centre de la France soient sorties de l'audience bien assurées d'une prochaine accalmie ; chacun, en effet, savait dans l'assistance, qu'au même moment une députation de la commune de Paris réclamait à l'instruction publique l'expulsion des frères et des sœurs des écoles et salles d'asile de la ville de Paris, une vraie déclaration de guerre à toutes les familles religieuses, et qu'un simple petit journal, mais c'est la Lanterne, abattait l'agence de la sûreté publique à Paris, la préfecture de police, de plus, le ministre coupable de quelques scrupules envers cette institution dont le radicalisme a juré la perte.

Quand M. de Marcère sera emporté par la Lanterne, ce qui ne peut tarder, on ne saura plus où loger les cultes, faute d'un ministre d'un catholicisme un peu avéré. On sera obligé de les mettre à la marine et de les embarquer. — Les affaires s'en porteront-elles mieux ? — On se le demande.

Tout fait croire, dit la Gazette de France, que la conscience publique ne tardera pas à

être satisfaite. M. de Marcère, qui a renié toutes les causes, ce serviteur empressé de tous les partis victorieux, a eu beau caresser depuis dix-huit mois les radicaux, aujourd'hui il reçoit son congé. On l'invite à rentrer dans le giron bonapartiste.

C'est au Petit Parisien, de M. Laisant, député de l'extrême gauche, qu'a été confiée la pénible mission d'avertir M. de Marcère :

« Il y a du trouble, nous le reconnaissons, mais pas où M. le ministre croit le voir.

« Nous ne nous laisserons jamais de le redire : « Les hommes ne sont rien. » Les républicains sincères, ceux qui n'ont pas servi tous les régimes et ne se sont pas prosternés devant tous les succès, — ceux-là se sont effacés avec patriotisme devant les convertis et les ralliés, sans protester contre l'exclusion injuste et systématique dont on les frappait.

« Ils continueront la même attitude, désireux d'assurer au pays la tranquillité et le repos que tout le monde réclame.

« Donc, pas de changement de ministère, pas de renversement, pas de crise.

« Mais lorsqu'un ministre se montre si inférieur à sa tâche, si incapable de comprendre les besoins de son pays, son départ n'est en rien une cause de crise ou de désordre.

« Que M. de Marcère se retire et le « trouble » disparaîtra ! »

Ces lignes sont extraites, nous le répétons, du Petit Parisien, journal républicain.

La réintégration du major Labordère au grade de commandant excitera, nous n'en doutons pas, une vive indignation dans les rangs de l'armée. Le major Labordère avait été justement frappé. Il avait refusé d'obéir à l'ordre d'un de ses chefs et sa disgrâce ne pouvait surprendre que les gens peu au fait des règlements militaires.

M. Labordère lui-même ne s'était pas mépris sur la portée et les conséquences de son acte d'insubordination. Dans la pétition qu'il a adressée aux pouvoirs publics, il appelle l'attention du Parlement sur la nécessité de réformer nos règlements et il avoue par cela même qu'il a été régulièrement frappé par les lois actuellement en vigueur.

On peut donc dire que c'est en violation formelle des lois non encore rapportées que le major Labordère a repris un commandement. Le fait est grave.

Nous avons annoncé que le gouvernement avait résolu de proposer au Président de la République la nomination de M. Albert Grévy, comme gouverneur général civil de l'Algérie. On lit à ce sujet dans le Temps :

« Cette nomination, que l'on peut considérer aujourd'hui comme certaine, ne paraîtra cependant que dans quelques jours au Journal officiel, c'est-à-dire après que la Chambre aura statué sur le rapport de la commission d'enquête électorale sur les actes du ministère du 16 Mai. On sait en effet que M. Albert Grévy est président de cette grande commission, et l'on conçoit qu'il tienne à en diriger les travaux jusqu'au bout. Cela, d'ailleurs, ne saurait retarder considérablement la nomination du nouveau gouverneur de l'Algérie ; nous croyons savoir, en effet, que le gouverneur a l'intention

de demander à la commission de se réunir très-prochainement, samedi ou lundi, pour l'entendre avant le dépôt de son rapport. La commission, statuant après avoir entendu le gouvernement sur le rapport de M. H. Brisson, qui est prêt, pourra le faire déposer immédiatement sur la tribune de la Chambre. Ces discussions viendront ainsi au cours de la semaine prochaine. »

UNE PUNITION EXEMPLAIRE.

Le *Journal de Loir-et-Cher* signalait, au mois de décembre dernier, le cas singulier du maire de Selles-sur-Cher.

Il y a environ deux mois, le maire, qui est aussi conseiller général, licenciait l'école communale, sans se donner la peine de demander l'autorisation préfectorale, sous le prétexte que les bâtiments étaient en mauvais état.

Bientôt le maire entre en pourparlers avec le propriétaire d'une maison de Selles-sur-Cher; mais, les négociations étant interrompues, le propriétaire afferme sa maison à un tiers. M. le maire passa outre, fait annoncer que, le 47 février, l'école s'ouvrira dans cette maison, et, comme on lui refuse les clés, il fait escalader les murs, briser une vitre, forcer les portes et changer les serrures sans s'occuper autrement du Code pénal et de la violation de domicile avec bris de clôture.

Une plainte fut déposée contre M. le maire de Selles-sur-Cher.

M. le maire de Selles-sur-Cher vient d'être... nommé officier d'Académie.

LE SERVICE MILITAIRE DE TROIS ANS.

Pour la quatrième fois, M. Laisant reproduit son projet de loi qui substitue le service militaire de trois ans à celui de cinq ans et supprime le volontariat d'un an. Jusqu'ici, ce projet n'avait pas même été discuté, le bon sens en avait fait justice; le temps paraît plus favorable aux utopies, et peut-être sommes-nous condamnés à voir réussir ce qui avait échoué.

Six ans seulement nous séparent de la promulgation de la loi qui nous régit; alors même que le projet présenté aurait quelque apparence de raison, ne devrait-on pas hésiter à jeter le trouble et l'incertitude dans les esprits des populations par des changements fréquents qui bouleversent leurs habitudes? Ne craint-on pas d'obscurcir la notion même de la loi, d'autant plus respectée qu'elle est consacrée par le temps et qu'elle apparaît comme une condition de l'existence sociale?

Jamais loi a-t-elle été mieux étudiée que celle de 1872? C'était au lendemain de nos désastres; l'Assemblée possédait les plus remarquables des généraux qui avaient pris part à la guerre, tous les intérêts étaient représentés, un souffle patriotique animait tous les cœurs.

L'œuvre qui sortit de ces convictions et de ces discussions ardentes fut le résultat de la conciliation entre les défenseurs de l'armée et les défenseurs des intérêts sociaux. La loi de recrutement, en effet, est, de toutes les lois militaires, celle qui intéresse au plus haut degré la société par le nombre d'hommes qu'elle lui enlève, par le nombre d'années qu'elle leur conserve, par les idées qu'elle leur inculque. Porter la moindre atteinte aux forces productives de la société, au caractère national, et obtenir la plus puissante force militaire, tel est le problème à résoudre. Il en résulte que si l'obligation de servir son pays au jour du danger doit être écrite dans la loi, il ne s'ensuit pas que tous doivent être astreints au même service militaire; par là, en effet, on n'obtiendrait que de médiocres soldats, et on nuirait à toutes les carrières.

Aussi, selon les mœurs, les traditions nationales, les qualités des populations, voit-on les peuples appliquer différemment le principe du service militaire obligatoire.

En Prusse, d'où est parti l'exemple du service de trois ans, pour quatre-vingt-dix mille hommes qui sont conservés trois ans, trente mille ne font que deux ans, trente mille un an et dix mille six mois. En Russie, tandis que cent quarante-quatre mille hommes restent six ans au service, le reste du contingent n'est pas même appelé, quoique soumis aux obligations militaires en temps de guerre. En Belgique, le fantassin est gardé

trente mois, l'artilleur cinq ans. En Autriche et en Italie, des hommes ne reçoivent aucune instruction. Pourquoi ces divergences? C'est que chaque nation a atteint le but qu'elle poursuivait: obtenir la plus grande force militaire par les moyens qu'elle avait à sa disposition.

En France, on raisonne autrement; on ne se préoccupe ni de l'armée, ni de la science militaire, ni de la puissance nationale. On pose un principe politique, celui d'égalité par exemple, et on l'applique aux institutions militaires, sans rechercher s'il convient; c'est à elles à s'adapter à lui et non lui à elles.

Le service militaire de trois ans répond-il mieux au principe d'égalité que celui de cinq? Cela suffit pour adapter le service de trois ans.

Il nous semble que lorsqu'il est question de lois militaires, on devrait tout d'abord se poser cette question: Quelle est la loi de l'armée? Faite pour la lutte, c'est la force. Tout ce qui rend l'armée forte lui convient, tout ce qui l'affaiblit doit être rejeté. Le principe d'égalité est-il un principe de force pour l'armée? C'est tout le contraire qui est vrai. Pour s'en convaincre, suivons dans ses applications la loi prussienne dans laquelle le service de trois ans est adopté, nous verrons aux prix de quelles inégalités. Dans l'armée prussienne seule le principe de la force de l'armée est poussé à ses dernières limites.

Les hommes qui atteignent vingt ans sont soumis à un minutieux examen pour constater leurs aptitudes militaires; on prélève les plus vigoureux, ceux qui paraissent devoir le mieux profiter de l'éducation militaire; ceux-là sont immédiatement désignés pour l'armée, pour le service de trois ans, et le choix est fait avec une telle sévérité que sur trois cent soixante mille hommes, la sélection n'en donne que soixante-quinze mille; les autres sont renvoyés à l'année suivante ou à deux ans.

Le même principe est suivi dans la désignation des armes; aux troupes de combat sont réservés les hommes de choix qui recevront l'instruction et l'éducation complète de trois ans, tandis que les moins bien doués physiquement seront réservés pour ce qu'on appelle les services auxiliaires de l'armée, où on les conserve quelques mois à peine.

Mais ceci encore n'est que le moindre côté de la question. Qu'est-ce qui fait une armée? Est-ce l'instruction professionnelle? Non. Ce qui fait une armée, c'est l'éducation, l'esprit militaire. Sans esprit militaire on a des gardes nationales, on n'a pas d'armée.

En Prusse, malgré le service de trois ans, l'esprit militaire a été conservé par la forme monarchique du gouvernement; le premier titre du roi est celui de chef de l'armée, et, pour le citoyen comme pour le soldat, la patrie se confond avec le souverain.

Pour préserver et propager cet esprit militaire, il existe un corps d'officiers nombreux formant une caste jalouse de ses prérogatives qui se recrute elle-même et qui a le double caractère d'une aristocratie et d'une corporation militaire. La création de ce corps d'officiers, les immunités dont il jouit, les devoirs auxquels il est soumis, tout cela n'est possible qu'en Prusse et grâce à l'action incessante de la famille royale.

Un lien étroit de fidélité réunit tous les membres de la hiérarchie militaire au chef suprême. Des tribunaux d'honneur excluent les indignes. Enfin, dans notre siècle, cette corporation unique en Europe a conservé les traditions des ordres militaires du moyen âge.

Si à ces observations on ajoute que presque tous les magistrats, tous les fonctionnaires de l'ordre civil, tous les propriétaires de quelque importance, en un mot toutes les personnes qui exercent quelque influence dans la société font partie de cette association à titre d'officiers de landwehr, et que leurs devoirs envers le souverain sont aussi formels que ceux des officiers de l'armée permanente, on comprendra que ce qui est possible en Prusse ne l'est pas ailleurs, et que la nation tout entière est une armée, non parce qu'on instruit tous les hommes au métier des armes, mais parce que l'esprit militaire domine la société. Nous n'avons pas à rechercher ici les inconvénients d'un pareil régime; nous constatons sa puissance comme instrument de guerre.

Le Prussien, après avoir servi trois ans, n'est pas rendu à la liberté; jusqu'à trente-deux ans il est soumis à des obligations mi-

litaires qui lui sont fréquemment rappelées; dans la moindre commune est un sous-officier représentant l'autorité militaire, auquel il doit respect et obéissance. Toute la Prusse, en réalité, forme une armée dont les troupes permanentes sont comme l'élite et la réserve.

A cette vaste et puissante organisation, à laquelle tout a été sacrifié, on prétend opposer l'instruction de trois ans, qui formera des hommes sachant manier leur fusil, se mouvoir au commandement, mais qui ne formera pas des soldats prêts à subir les épreuves de la guerre.

En France, l'existence militaire, le service militaire sont en telle opposition et contradiction avec la vie ordinaire, que, sans les traditions qui existent encore chez les vieux officiers, l'armée serait très-compromise.

Il y a longtemps que l'on a dit que nous avions plutôt des qualités guerrières que des qualités militaires, c'est-à-dire que les dangers et les émotions de la guerre nous convenaient mieux que la discipline, la règle et l'obéissance. Combien cela est-il plus vrai depuis que les habitudes de bien-être se sont répandues et depuis que l'autorité n'a d'autre origine que le vote populaire! C'est à la fois l'esprit militaire et l'esprit guerrier qui a disparu de la nation.

Plus que jamais il est nécessaire de les faire renaitre par l'éducation en adoptant un service de longue durée, qui nous donnerait quatre cent mille vrais soldats, encadrant au jour du danger la jeunesse valide.

N'y a-t-il pas lieu de se préoccuper des atteintes portées au développement intellectuel et productif du pays en éloignant pendant trois ans tous les citoyens des carrières sociales, et ne serait-il pas préférable pour la civilisation comme dans l'intérêt de l'armée de réduire le plus possible le service militaire pour le plus grand nombre et de l'étendre au contraire pour quelques-uns?

Militariser la nation ne nous paraît convenir ni à notre tempérament ni à nos mœurs; ne pouvant pas faire que tous soient militaires, faisons au moins que quelques-uns le soient.

Les traditions de la France, l'intérêt social, le caractère national, tout s'oppose au service militaire de courte durée; nous verrons que ce service compromet également la valeur et la puissance de l'armée.

(Union.)

Chronique militaire.

Le nouveau commandant du 4^e corps d'armée, M. le général Cornat, a fait son entrée au Mans, à l'heure et avec le cérémonial annoncés.

LA GENDARMERIE.

Nous avons lu dans l'*Avenir militaire* les lignes suivantes, au sujet de la gendarmerie si vivement attaquée de nos jours dans le clan républicain. Les tendances démocratiques bien connues de l'*Avenir militaire* donnent plus de prix encore aux réflexions qui suivent:

« La gendarmerie, dit l'*Avenir militaire*, est en butte depuis quelque temps à des attaques qui nous semblent tout à la fois injustes et passionnées. » Nous ne pouvons admettre que l'on accuse sans preuves ce qu'il y a de plus respectable après la justice: la loi armée.

« A qui veut-on en faire accroître? Les soins apportés dans le recrutement de ce corps d'élite, dont l'abnégation complète est un modèle, dont le dévouement à la chose publique est sans limite, ne sont-ils pas une garantie pour le gouvernement? »

« Nos sénateurs, nos députés ne savent-ils pas bien que nos institutions seront fidèlement défendues par ces loyaux serviteurs? »

« Tous nos maires, tous nos conseillers municipaux accordent leur estime à nos officiers de gendarmerie de tout grade et à leurs excellents soldats, parce qu'ils n'ignorent point que si nos paisibles habitants des cités, si nos laborieux campagnards reposent confiants, c'est parce que de dévoués gardiens veillent autour et au milieu d'eux. »

« Qui donc permet au ministre de la guerre de compter sur l'obéissance ponctuelle de son million de conscrits à lever au premier signal, si ce n'est cette gendarmerie, ces obscurs brigadiers qui savent où trouver les jeunes soldats disséminés partout? Et qui donc enseigne ces devoirs si bien compris, si ce ne sont pas les officiers de gendarmerie? »

« Non, tous les efforts que l'on fait ne donneront pas le change à l'opinion. »

« On ne réussira pas non plus à jeter la zizanie

parmi les officiers. Tous savent que leurs camarades de la gendarmerie n'ont point l'orgueil qu'on leur prête; ils les ont connus dans l'armée de ligne; ils les reconnaissent toujours dans l'arme de la gendarmerie, partie intégrante de l'armée. » Il est urgent de relever toutes les erreurs qui ont été écrites sur la gendarmerie et son service. Il est temps de défendre ce qu'il y a de plus respectable.... »

En Allemagne, les autorités militaires ont décidé de reprendre les expériences sur la lumière électrique pour éclairer le terrain pendant les opérations militaires. Ces expériences auront lieu, à Mayence, dans le courant de l'année. Les essais pour l'application du téléphone à des usages militaires seront continués par la même occasion. Les appareils nécessaires à ces opérations ont déjà été expédiés à Mayence, à ce qu'annoncent les journaux allemands.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CAVALCADE DE LA MI-CARÊME.

Les jeunes gens qui désirent faire partie de la cavalcade sont priés d'assister aux réunions qui auront lieu à la Mairie demain dimanche 2 mars, à 4 heures de l'après-midi, et jeudi 6 mars, à 8 heures du soir.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Le *Voyage en Chine*, opéra-comique en 3 actes, doit certainement attirer la foule lundi au théâtre, d'autant plus que cette joyeuse pièce de Labiche et Delacour, musique de François Bazin, aura pour interprète l'élite de la troupe d'Angers: M^{lle} Nau, M^{lle} Lelong et Dieudonné, M. Le Roy, Rougé, Descamps, Boulanger, Servat et Letellier.

Le livret est rempli d'incidents, de scènes piquantes et de mots spirituels; mais il ne contient aucun passage qui ne puisse être entendu par tout le monde.

Dans la partition, on peut citer, en outre de l'ouverture: le duo entre les deux filles de Pompéry; le chœur des jardiniers; l'ariette: *Six cailloux, cinq cailloux*, bizarrement rythmée et fort gaie; le duo des *Aveux*; la fameuse ronde du *Cidre de Normandie*, devenue populaire; les couplets: *De l'or, de l'or!* et le morceau d'ensemble: *En Chine!* — Il faudra entendre M. Rougé (Pompéry) chanter les couplets:

Quand on fut toujours vertueux,
On aime à voir lever l'aurore, etc.

Le troisième acte de la pièce se passe sur le pont d'une frégate à vapeur de l'Etat. Ce décor appartient au Grand-Théâtre d'Angers.

Ajoutons que la soirée commencera par un opéra-comique qui est pour nous une nouveauté, les *Charmeurs*, de Ferdinand Poise. Interprètes: M. Letellier, Descamps, M^{lle} Dieudonné et M^{lle} Thibaut.

LÉPY LE GÉANT A SAUMUR.

On annonce pour demain dimanche, à 2 heures 1/2, au manège Lasalle, une grande lutte par le géant Lépy, qui mesure 2^m 20 de hauteur et pèse 302 demi-kilos. — Avis aux amateurs.

La Chambre a adopté jeudi en deuxième délibération un projet de loi portant déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Angers à la limite de la Sarthe, vers La Flèche.

La journée du Mardi-Gras. — A Angers, il y a eu beaucoup d'animation dans la journée de mardi; les boulevards ont été pleins de monde pendant toute l'après-midi. Au nombre des promeneurs, nous avons remarqué peu de masques, du moins peu de masques capables d'attirer les regards. Il est vrai que le temps, sombre et froid, n'était pas engageant pour les amateurs de travestissement. (*Journal de Maine-et-Loire*.)

A Orléans et à Nantes, la journée du Mardi-Gras a été très-animée et très-gaie. En revanche, à Tours, à Alençon, à Saint-Brieuc, au Mans, à Rennes, ainsi qu'à Saumur, tout a été assez triste.

Par arrêté du 6 janvier dernier, M. Fevre, directeur de la société Sainte-Cécile d'Angers, professeur de chant aux écoles communales de la même ville, a été nommé officier d'Académie.

M. Fevre est l'auteur de deux opéras re-

présentés avec un certain succès sur le théâtre d'Angers: la *Branche de genêt* et le *Paludier du bourg de Batz*.

Le *Petit Lyonnais* dit que M. Emile Marck, l'ancien directeur des théâtres d'Angers et de Lille, est nommé directeur des théâtres municipaux de Lyon.

Villeveque. — Un courageux sauvetage a eu lieu la semaine dernière à Villeveque, canton d'Angers. A ce sujet, le *Courrier d'Angers* a reçu les renseignements suivants :

Le mercredi, 18 février, entre 5 et 6 heures du soir, le jeune Jules Faure, âgé de 10 ans, demeurant chez ses parents, à la Grand'Maison, commune de Villeveque, a failli périr, victime de son imprudence.

Cet enfant s'en allait de l'école de Briollay, en compagnie de plusieurs camarades, quand, après avoir passé le pont suspendu, il se couvrit le visage avec son cache-nez, pour se garantir du froid.

Il marcha ainsi l'espace de cent mètres environ, puis monta sur le parapet de la levée; il ne tarda pas à tomber dans les eaux débordées du Loir. M. Gravelin, préposé à la garde du pont, prévenu de cet accident, s'empressa de courir sur les lieux: ne sachant pas nager, il attacha une corde à un des arbres qui bordent la levée, s'enroula l'autre extrémité autour du corps et se jeta résolument à l'eau, qui, dans cet endroit, ne mesure pas moins de quatre mètres, pour retirer le corps de l'enfant.

Le sauvetage était d'autant plus périlleux qu'à ce moment il faisait beaucoup de vent et que la lame soulevée repoussait le vaillant sauveteur. M^{me} Gravelin était elle-même accourue au secours. Les efforts des deux époux sauvèrent le jeune enfant, qui fut enfin attiré sur la levée. Puis ils transportèrent le corps inanimé dans leur maison, et lui donnèrent les soins les plus pressés. Ces soins durèrent pendant au moins vingt minutes, et ce n'est qu'au bout de ce temps que M. Gravelin crut que l'enfant n'était pas mort: peu à peu la vie revint, et, quand le médecin arriva, l'enfant commençait à respirer librement.

Nous sommes heureux d'ajouter également que M. le juge de paix s'était transporté en toute hâte, et il n'a pas peu contribué, tant par ses conseils que par son exemple, à ramener ce petit être à la vie.

Aujourd'hui, le jeune Faure est en parfaite santé.

M. Gravelin a déjà, dans d'autres circonstances, rendu plusieurs fois de semblables services.

Lors de l'inondation de 1856, M. Pineau, négociant, butte du Pélican, faisait route pour Briollay; son cheval eut peur, et par un mouvement de recul, se jeta dans le Loir. Grâce au dévouement de M. Gravelin, M. Pineau fut sauvé.

Nous sommes d'autant plus heureux de vous signaler la belle conduite de M. Gravelin, qu'il y a quelques mois à peine, une bande de jeunes étourneaux l'injurait de la manière la plus grave et le menaçait même de le jeter à l'eau. Ce fait s'est déroulé en police correctionnelle, et dans un éloquent réquisitoire, le ministère public fit justice des insulteurs, et fit ressortir la ferme modération que ce modeste préposé avait déployée pour remplir fidèlement son devoir.

Nous lisons dans le *Courrier de la Vienne*:

Ces jours derniers, le sieur G... (Auguste), originaire de Monts (Indre-et-Loire), se présentait à l'autorité, à Monts-sur-Guesne, pour se constituer prisonnier.

Il déclara être entré au service le 40 août 1870 en qualité de remplaçant pour un conscrit de la classe de 1869. Le 24 août 1871, dégoûté du métier des armes et encouragé par un camarade, il quitta furtivement son corps, en garnison alors à Embrun (Haute-Alpes), pour se réfugier en Italie. Il y resta quatre ans, puis vint habiter la Suisse pendant trois ans; de là il se rendit en Belgique. Quant au reste du temps, G... l'a passé en Allemagne.

Dans cette dernière contrée, atteint du mal du pays, il se décida à rentrer en France pour venir embrasser sa mère qui habite Monts-sur-Guesne, avant de se mettre à la disposition de l'autorité militaire.

LANGREAIS.

Jeudi, la population de Langeais suivait, en deuil, le convoi de M. Charles de Boissimon, le

fondateur de la fabrique qui est devenue entre ses mains l'un des établissements les plus importants du département d'Indre-et-Loire.

Ses ouvriers, membres de la Société de secours mutuels, se disputaient l'honneur de porter les restes de leur chef vénéré, tandis que les femmes et les enfants se pressaient en larmes derrière le cercueil de celui qui fut si longtemps leur père et leur bienfaiteur; ces touchants témoignages d'affection et d'estime iront au cœur de sa digne veuve et de sa famille.

Etranger au pays par son origine, M. de Boissimon avait promptement conquis par son affabilité et la droiture de son caractère de nombreuses et honorables sympathies, et si des causes politiques avaient éloigné de lui quelques personnes notables, sa mort inopinée semble avoir dissipé tous les nuages, et leur présence dans le nombreux et funèbre cortège est un hommage rendu à l'homme de bien qui, pendant quarante ans, a consacré ses forces, son intelligence et sa fortune pour doter Langeais d'une industrie prospère qui répand l'aisance dans de si nombreuses familles.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Un accident vient d'arriver, à la poudrière du Ripault (Indre-et-Loire), au brigadier Messin. Dans la soirée de jeudi, ce dernier, en voulant allumer un réverbère placé près de la rivière de l'Indre, tomba dans l'eau et fut entraîné par le courant, rendu très-rapide par suite de l'inondation. Messin était marié et âgé de 52 ans. (*Indépendant*.)

Le *Phare de la Loire* a reçu la dépêche suivante de Sorlingues, 26 février :

« Le navire *Rosaire*, de Nantes, a sombré ce matin; trois matelots ont été noyés; le capitaine, le second et deux hommes sont sauvés. »

Faits divers.

VOL A MAIN ARMÉE.

La ferme de la Cour, arrondissement de Sens (Yonne), vient de subir un véritable siège de la part d'une bande d'audacieux voleurs.

Dans la soirée de mardi, vers sept heures, une partie de cette bande, composée d'une dizaine de personnes, s'introduisit furtivement dans la ferme de la Cour, pendant que l'autre partie faisait le guet. Les ouvriers de la ferme, au nombre de huit, étaient en train de prendre leur repas du soir, lorsqu'ils reçurent tout à coup par la fenêtre une grêle de balles. Affolés, ils prirent la fuite en désordre et coururent se cacher dans les greniers. Un seul d'entre eux, le sieur Ventras, âgé de vingt ans, s'arma d'un revolver et en tira quelques coups au dehors.

Sûrs de l'impunité, les voleurs se précipitèrent dans la ferme, et, pendant quatre heures durant, la mirent à sac et au pillage. Toutes les armoires furent brisées et une somme de 52,000 fr., tant en titres qu'en argent et bijoux, fut enlevée.

La ferme de la Cour appartient à M. Augé; elle est complètement isolée au milieu des champs.

On n'a pu jusqu'ici découvrir aucune trace des coupables.

Parricide par imprudence. — Dimanche, la petite ville de Sos (Lot-et-Garonne) était mise en émoi par un terrible accident.

Le sieur Bernard Bataille, âgé de 21 ans, venait de tuer sa mère en nettoyant son fusil de chasse. La femme Bataille vaquait à diverses occupations dans son appartement où se trouvaient réunis ses trois fils. Bernard prend le fusil qu'il croyait déchargé; il tente de le démonter, le chien s'abat, le coup part et la décharge va se loger dans la tête de la malheureuse femme qui tombe baignée dans son sang.

Quelques heures après, elle expirait.

Une voyageuse pressée. — Onze heures sonnaient à la gare d'Arcachon: le train de Bordeaux allait partir, lorsqu'on aperçut une dame à l'extrémité de l'avenue.

— Dépêchez-vous donc, madame!... lui cria-t-on.

La dame précipite son pas.

— Ah! mon Dieu que j'ai chaud, dit-elle en arrivant. Le train va partir, n'est-ce pas?

— Oui, madame, à l'instant.

— Ah! j'arrive bien.

— Voilà le bureau.

— Je puis y entrer?

— Mais certainement; il n'y a pas de temps à perdre. Donnez-moi votre sac de nuit.

— Comment! mon sac de nuit?... Mais c'est un philtre... C'est qu'il fait si chaud! Ah! je suis bien aise d'être à l'ombre. Et le train va à Bordeaux?

— Mais, mon Dieu, oui, madame, et il n'attend pas!

— Ah! il part à la minute?... Tant mieux! au moins aujourd'hui je ne le manquerai pas... Et à quelle heure sera-t-il à Bordeaux?

— A une heure vingt. Mais décidez-vous, pardieu! ou l'on vous laisse!

— Comment? me laissez-vous? Mais j'espère bien que vous ne m'emporterez pas?

— Où allez-vous donc? Que diable! expliquez-vous!

— Mais nulle part; je voulais seulement voir partir le train.

L'employé proféra un juron formidable, que couvrit à peine le sifflement de la machine impatiente.

Et la bonne femme assise à l'ombre, souriante et calme, suivait de l'œil, à travers les arbres, le train qui lui devait cinq minutes de retard.

Petit dialogue entre MM. Prud'homme père et fils :

— Tu as eu un jour de congé pour la nomination du Président de la République?

— Oui, papa! Y en aura-t-il bientôt un nouveau?

A propos de l'amnistie.

La scène se passe en 1871, devant la police correctionnelle.

— Que faisiez-vous pendant le siège, puis pendant la Commune?

— Ce que je faisais?

— Enfin, quelle était votre profession?

— Délégué.

— Délégué... par qui? pour quoi?

— Ça, je ne l'ai jamais su au juste; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que j'étais délégué.

S... n'a plus de dents; mais il a un ratelier.

Il a aussi un fils, un gamin de neuf ans.

L'autre soir, à table, l'enfant se plaignait de ses dents.

— Est-ce qu'elles te font très-mal? demanda son voisin, un vieil ami de la maison.

— Oui, mais le docteur a dit que c'était rien.

— En effet, dit le père, c'est sa seconde dentition qui se fait.

— A quel âge, reprend le gamin, est-ce que j'aurai, comme toi, ma troisième dentition, dis, petit père?

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 3 mars 1879,

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

LE VOYAGE EN CHINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Labiche et Delacour, musique de BAZIN.

Au 3^e acte, DÉCOR NOUVEAU.

Distribution. — Henri de Kermosin, M. Le Roy; Pompéry, M. Rougé; Alidor de Rosenville, M. Boulanger; Maurice Freval, M. Descamps; Bonneteau, neveu, M. Servat; Martial, M. Letellier; un garçon d'hôtel, M. Darmand; un domestique, M. Déma; Marie Pompéry, M^{lle} Marguerite Nau; Berthe, M^{me} Rita Lelong; M^{me} Pompéry, M^{me} Dieudonné. Baigneurs et baigneuses, matelots, mousses, etc.

Le spectacle commencera par

LES CHARMEURS

Opéra-comique en 1 acte, paroles de A. de Leuven, musique de Ferdinand Poise.

Distribution. — Bobin, maréchal-ferrant, M. Letellier; Julien, jeune paysan, M. Descamps; M^{me} Michel, fermière, M^{me} Dieudonné; Georgette, sa filleule, M^{lle} Thibault.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Prix des places: Fauteuils de balcon, d'orchestre, Loges, 4 fr.; Parquet, 2 fr. 50; Loge de MM. les Officiers, 2 fr. 50; etc.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

GRANDE TUILERIE DE BOURGOGNE

MONTCHANIN-LES-MINES

FONDÉE EN 1860

Anciens Établissements Ch. Avril

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital social, 4,000,000 de Francs.

ÉMISSION PUBLIQUE de 16,000 Obligations

Remboursables à 500 francs.

Chaque obligation donne droit :

1^o A un intérêt annuel de 25 fr. payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre.

2^o Au remboursement à 500 fr. au moyen de deux tirages par an.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION	
Versement en souscrivant	50 fr.
A la répartition (du 10 au 15 mars)	50 »
Du 1 ^{er} au 5 mai	100 »
Du 1 ^{er} au 5 juin	100 »
Du 1 ^{er} au 5 juillet	105 »
405 fr.	

Une Bonification de Cinq francs par Obligation est accordée aux Souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation à la répartition. — L'intérêt est de 6.25 0/0, sans compter la prime de 100 fr. par Obligation.

Les intérêts sur les versements en retard seront de 6 0/0; un certificat provisoire portant les versements sera délivré après la répartition; le titre définitif sera remis en échange du dernier versement.

Bénéfices nets de l'Entreprise réalisés depuis 1869

En 1869	573.814 45
1870	309.549 81
1871	399.698 65
1872	526.144 08
1873	772.060 53
1874	572.195 74
1875	635.090 11
1876	716.995 29
1877	891.701 85
1878	848.114 09
6.345.361 58	

La moyenne, en y comprenant les années de la guerre, est de 634,536 fr. 15.

La moyenne des six dernières années, qui représentent une période normale, est de 739.359 60

L'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement des 16,000 obligations est de 413.702 40

Il reste donc encore un excédant de bénéfices de 325.657 20

GARANTIES DES OBLIGATIONS

La Société est propriétaire sans dettes ni hypothèques:

1^o Des deux usines de Montchanin et de Saint-Léger avec leurs dépendances, ports, réseaux télégraphiques et téléphoniques, embranchements de chemins de fer, ateliers de construction et d'entretien et d'environ 300 logements d'ouvriers. — 2^o De la fonderie de fer et de cuivre, de leurs modèles, outillages, etc. — 3^o De machines et pièces de rechange. — 4^o De fours à chaux avec installation hydraulique et machine à vapeur. — 5^o De machines à vapeur élévatoires d'eau. — 6^o D'un vaste établissement agricole avec mobilier, bœufs, instruments, machines, locomobiles, batteuses, etc., etc.

La clientèle et l'achalandage sont considérables; 250 entrepositaires vendent en France les produits, qui s'expédient aussi à l'étranger.

La Société possède des approvisionnements de toute nature, une pharmacie, un hospice, des écoles, des terres, prés, bois, carrières à terre et à pierre. L'ensemble des immeubles est d'une contenance de 270 hectares 85 ares.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les Jeudi 6 et Vendredi 7 Mars 1879

LA
Société Française Financière
18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris

Les coupons à échéance d'avril et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement sans commission ni courtage.

LES FORMALITÉS SERONT REMPLIES POUR L'ADMISSION DES TITRES A LA COTE OFFICIELLE.

Les souscriptions peuvent être adressées DÈS MAINTENANT à la Société Française Financière. Les Obligations ainsi demandées avant le 6 mars seront irréductibles. Les obligations provenant de la souscription publique seront soumises à une répartition proportionnelle.

PLUS D'ANÉMIE

PILULES DE BARION

Au Tartrate ferrico-potassique.

Guérisson Radical

De l'Anémie, des Névroses et des Palpitations.

De toutes les préparations ferrugineuses solubles, le Tartrate-ferrico-potassique est le mieux supporté (Docteur Trousseau).

Les pilules au Tartrate ferrico-potassique renferment deux fois autant de principes actifs que les pilules de Blaud et de Vallet (Docteur Revel). Prix du Flacon, 3 fr. — ENVOI FRANCO contre mandat.

DÉPOT A PARIS, pharm. Machel, 66, r. de Passy.

Maladies de l'Estomac, Goutte, Gravelle. — Voir aux annonces: P. de Beauport et Salicylate de Lithine.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations

des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique. — Revalés-cière du Barry.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalés-cière m'a sauvé la vie. — ERNEST CARRÉ, musicien au 63^e de ligne, Verdun. — Dartres : M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalés-cière. — N° 49,811 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — Cure n° 56,935 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalés-cière Du Barry a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTREAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plan-lagenet; BREAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON-BUREAU, 63, place Rooze; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.	1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.
3 — 20 — —	10 — 10 — —	3 — 20 — —	10 — 10 — —
7 — 45 — —	11 — 50 — —	7 — 45 — —	11 — 50 — —

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	5 h. 50 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
12 — 10 — soir.	4 — 40 — soir.	12 — 10 — soir.	4 — 40 — soir.
1 — 45 — —	9 — 10 — —	1 — 45 — —	9 — 10 — —
6 — 55 — —	11 — 20 — —	6 — 55 — —	11 — 20 — —

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse	
3 %	77	60	» 35	Crédit Foncier colonial	380	»	»	Canal de Suez	705	»	» 30
3 % amortissable	79	60	»	Crédit Foncier, act. 500 f.	760	10	»	Crédit Mobilier esp.	737	50	» 50
4 1/2 %	111	»	»	Obligations foncières 1877	377	50	» 50	Société autrichienne	338	75	1 25
5 %	111	75	» 35	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	070	»	» 5	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	503	»	»	Crédit Mobilier	473	75	3 75	Orléans	371	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	241	50	» 50	Crédit foncier d'Autriche	601	25	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	267	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523	»	»	Est	697	50	»	Est	365	50	»
— 1865, 4 %	533	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1115	»	» 30	Nord	373	25	»
— 1869, 3 %	413	»	»	Midi	837	50	» 2 50	Ouest	367	50	»
— 1871, 3 %	404	»	»	Nord	1410	»	» 50	Midi	363	50	»
— 1875, 4 %	521	»	»	Orléans	1210	10	»	Pais (Grande Ceinture)	370	»	»
— 1876, 4 %	520	»	»	Ouest	780	1	» 25	Paris-Bourbonnais	373	»	»
Banque de France	3030	»	» 50	Compagnie parisienne du Gaz	1297	50	» 50	Canal de Suez	570	»	»
Comptoir d'escompte	756	»	» 75	C. gén. Transatlantique	512	50	» 1 25				
Crédit agricole	437	50	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'hiver, 9 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers)
6 — 45 — —	omnibus-mixte.
8 — 56 — —	—
1 — 35 — —	soir, —
4 — 10 — —	—
7 — 15 — —	express omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	—
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir, —
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 38 — —	omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

COMMUNE DES ROSIERS.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

EN VINGT LOTS.

Le dimanche 2 mars 1879, à midi,

En l'une des salles de la Mairie de la commune des Rosiers,

Par le ministère dudit M^e COURTOIS, notaire,

1,384 PIEDS DE PEUPLIERS

SAVOIR :

1 ^{er} Lot. Route de Beaufort, de S ^{te} -Baudruche au chemin de fer.	89 arbres.
2 ^e Lot. id. du n° 1 au n° 100.	100 —
3 ^e Lot. id. du n° 100 au n° 200.	100 —
4 ^e Lot. id. du n° 200 au n° 300.	100 —
5 ^e Lot. id. du n° 300 au n° 375.	75 —
6 ^e Lot. De la Srotterie au chemin de la Blairie.	86 —
7 ^e Lot. Chemin de la Blairie, du n° 1 à 100.	100 —
8 ^e Lot. id. du n° 100 au n° 200.	100 —
9 ^e Lot. id. du n° 200 au n° 280.	80 —
10 ^e Lot. id. du n° 280 au pont de Porteau.	33 —
11 ^e Lot. Chemin de la Ligne, du n° 1 au n° 43.	43 —
12 ^e Lot. id. du n° 43 au n° 110.	67 —
13 ^e Lot. Chemin du Péhu.	7 —
14 ^e Lot. Chemin des Hettes à la Forêt.	62 —
15 ^e Lot. Chemin des Hettes	71 —
16 ^e Lot. Chemin de la Bonde, du n° 1 à 66.	66 —
17 ^e Lot. id. du n° 66 à 82.	16 —
18 ^e Lot. Route de Sainte-Baudruche à la gare, du n° 1 à 63.	63 —
19 ^e Lot. Route de la gare à Longué au n° 70.	36 —
20 ^e Lot. id. du n° 70 aux Varennes.	70 —

TOTAL. 1,384 arbres.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Mairie des Rosiers, ou audit M^e COURTOIS, notaire, dépositaire du cahier des charges. (72)

Etude de M^e JACQUOT, huissier à Cholet, boulevard Gustave-Richard.

A VENDRE

IMMÉDIATEMENT

Par suite de liquidation,

UNE

BELLE USINE

A fabriquer l'Engrais animal.

Cette usine est exploitée depuis longues années, à Cholet, par M. Paul Béraud fils aîné, fabricant d'engrais audit lieu.

Elle est bien construite et bien placée; seule dans un grand rayon, située sur l'ancienne route du May, à proximité de la gare du chemin de fer d'Orléans.

Elle comprend de vastes hangars en bon état, ateliers d'équarrissage, moulin à broyer les os, manège et accessoires, four à carboniser les os, four à carboniser la terre, grande chaudière pour la cuisson des animaux et pouvant en contenir quatre à la fois, suiferie, bassines, fourneaux, fosse pour les matières liquides, grande écurie avec grenier au-dessus, petite maison d'habitation, pompe à vidanges, tuyaux et accessoires.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e JACQUOT, chargé de la liquidation. (86)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Avec écurie et remise,
Rue de l'Ancienne-Messagerie,
Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard.
S'adresser au bureau du journal.

AVANCES

et ouvertures de crédit

de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de février et mars.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPÉCIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote de fil fer 60 fr. les 100 kil., n° 16.

Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription : **Fil fer du Berry.** (75)

ON DEMANDE UN GARÇON

de magasin, de quatorze à quinze ans.

S'adresser à M. E. SABATIER, rue Saint-Jean. (69)

L'UNION INDUSTRIELLE

Association générale contre l'Incendie.

COMPTOIR AGRICOLE

Compagnie d'Assurances à Prime fixe

CONTRE

LA MORTALITÉ DU BÉTAIL

Agent régional des arrondissements de Saumur et de Baugé.

Saumur, ADOLPHE MARAIS, 14, rue de Bordeaux. (87)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroix. Traitement gratuit pour les pauvres.

Commune du Coudray-Macouard.

ADJUDICATION

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le 30 mars 1879, à midi,

En la salle de la Mairie,

Par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur,

DE L'ANCIEN CIMETIÈRE

DE LA COMMUNE

Situé au canton de la Douve,

D'une superficie de 2 ares 83 centiares, joignant au levant M^{me} Venon, au couchant M. Louis Boucault, au midi M. Vincent Cormier et autres, au nord, par une allée, un chemin d'intérêt commun.

Sur la mise à prix de 495 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e LAUMONIER. (95)

MAGASIN A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean, Rue de Bordeaux, n° 32.

S'adresser à M. RUSSON, quai de Limoges. (66)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'Ecole de cavalerie.

Le samedi 8 mars 1879, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères de dix chevaux réformés, provenant de l'Ecole de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (76)

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation.

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 4.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

Dite du **CARREFOUR-ROSIÈRE**

Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard,

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûités;

Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.

S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

La Compagnie d'assurances le Centre mutual demande un agent principal pour l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur.

UN FRANC PAR AN

FRANC par AN

Le Moniteur

Valeurs à Cots

52 NUMÉROS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ

une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arrivages et les Tirages; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris, 27, rue de Londres.

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

POUDRE DE BEAUFORT AU VALÉRIANATE DE NARCÉINE

Soulagement immédiat et guérison certaine, après quelques jours de traitement, des GASTRALGIES, des DYSPEPSIES ou autres MALADIES DE L'ESTOMAC, quels que soient leurs symptômes. — Emploi facile. — La boîte 5 francs franco.

SALICYLATE DE LITHINE DE FREYSSINGE

contre LA GOUTTE, LA GRAVELLE, LES RHUMATISMES. — Rapport très favorable à l'Académie de Médecine, où le savant professeur G. Sée a cité 51 cas de guérison presque immédiate sur 53 malades. — Pilules (de façon) 8 fr. — Elixir, 6 fr. — FREYSSINGE, 97, rue de Rennes, PARIS et les pharmacies. — Brochures franco.

ÉPILEPSIE

CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE.

Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.

Dr BIVALLE, 407, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

LE MAIRE, Certifié par l'imprimeur soussigné.